

## **Location de matériel de montagne dans le cadre de sorties organisées par le club.**

La location de matériel individuel est réservée aux membres du C.A.F. à jour de leur cotisation, ainsi qu'aux adhérents temporaires.

La location pourra se faire directement au local du club ou éventuellement par l'intermédiaire du chef de course responsable de la sortie. Se renseigner au moment de l'inscription à la sortie.

Le tarif de base s'applique pour un emprunt sur une période comprenant au plus un week-end. Le retrait du matériel est possible les jeudis et vendredis et la restitution doit se faire les mardis ou mercredis. Pour une période plus longue, le tarif de location est égal au tarif de base multiplié par le nombre de week-ends inclus dans la période. Le paiement s'effectue d'avance, lors du retrait.

Tout matériel détérioré au-delà de son usure normale sera réparé ou remplacé par l'utilisateur. La personne qui emprunte le matériel en est responsable, que ce soit l'adhérent ou le chef de course pour les participants à sa sortie. Le chef de course pourra répercuter les frais de réparation - remplacement sur un ou plusieurs participants à sa sortie.

### **Tarif de base en Euros**

<b>KIT Alpinisme (6 articles ci-dessous)</b>	<b>10,00</b>	Chaussons d'escalade	<b>1,00</b>
Baudrier	<b>3,00</b>	Absorbeur via ferrata	<b>5,00</b>
Assureur + Mousqueton à vis	<b>1,00</b>	Raquettes + bâtons	<b>5,00</b>
Casque	<b>3,00</b>	Pelle + sonde	<b>5,00</b>
Chaussures	<b>1,00</b>	DVA (*)	<b>15,00</b>
Crampons	<b>5,00</b>	Piolet cascade - la paire (*)	<b>15,00</b>
Piolet	<b>3,00</b>	Crampons cascade (*)	<b>15,00</b>

(\*) caution obligatoire de 200,00 € par chèque, sauf si l'emprunt s'effectue par l'intermédiaire du chef de course.

Le retrait et le retour du matériel s'effectuent :

- A la permanence du club, exclusivement auprès de la secrétaire, ou d'un responsable présent sur place.
- Par le chef de course qui le transmettra au participant à sa sortie. Dans ce cas, le chef de course encaisse le montant de la location, et reverse cette somme au club lors de la restitution.

Tout emprunt devra être noté dans le cahier de location, par l'emprunteur directement ou par le chef de course.

Seul le matériel mentionné dans le tableau ci-dessus est disponible à la location pour des sorties organisées par le club.

Dans le cadre de certaines formations payantes organisées par le club, le matériel est compris dans le prix de la formation.

Lors de sorties du club à caractère « autonome » comme les rassemblements d'été ou s'adressant à des pratiquants expérimentés, il sera demandé d'utiliser en priorité son matériel personnel.

Pour tout cas particulier, s'adresser au responsable matériel.